

L'ACTU



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire



© Éric Descarpentri

L'actu n° 117 - Le Trait d'Union du mois de novembre 2021

La chronique de...

L'aménagement d'un City Park, autrement dit un lieu permettant de réaliser de l'activité sportive et de loisirs, devait voir le jour en 2021 rue Frédéric-Masson. S'agissant d'un terrain se trouvant dans le secteur classé de la vallée de l'Ysieux, les règles de l'urbanisme y sont plus strictes et notre projet doit répondre à des contraintes environnementales et des autorisations qui demandent du temps. Avec l'assistance des services du PNR (Parc Naturel Régional), nous espérons que ce projet puisse se réaliser en 2022.



Ce nouveau parc, qui devra parfaitement s'intégrer dans notre paysage rural et naturel, sera un nouveau lieu de rencontre mais aussi de détente pour les Asniérois. Un lieu paysager où des activités sportives pourront y être pratiquées et un lieu où nos plus jeunes (3-6 ans) pourront se divertir grâce à l'aménagement d'une aire de jeux. Notre commune, avec le soutien du Parc Naturel Régional qui réalisera une étude paysagère, tient à mener à bien ce projet qui répond à une demande, et qui permettra aussi de valoriser toujours plus notre village.

Paulo Sobral,
conseiller municipal

Donnez votre sang !

L'Établissement français du sang (EFS) remercie les 78 volontaires, dont quatre nouveaux, qui ont participé à la collecte du 7 septembre dernier à Viarmes.

Le prochain don de sang a lieu le mardi 23 novembre dans la salle la Cantinoise à Viarmes, de 14h 30 à 19h 30. La prise de rendez-vous se fait sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr.



Le billet de la rédaction

Nos trois jeunes conseillers municipaux ont décidé de mettre la main à la pâte afin de valoriser notre commune pour les fêtes.

Première étape : décorer.

Le premier week-end de décembre, ils participeront au montage des décorations de Noël dans le centre-village et à Baillon.

Seconde étape, illumination des maisons.

Le concours Maisons illuminées est reconduit cette année. Nos jeunes conseillers feront partie du jury qui élira les cinq plus belles maisons qui scintilleront dans l'esprit de Noël.



À ne pas oublier

20 novembre

Un enfant, un arbre, à Baillon

23 novembre

Collecte de sang à Viarmes

29 novembre

Permanence du bus du CIAS

3 décembre

Réunion publique sur le PLU

4 décembre

Marché de Noël, espace

Josette-Jourde, par Autour de l'école

8 décembre

Réunion d'information sur la formation au numérique pour les seniors

13 décembre

Permanence du bus du CIAS

18 décembre

Marché de Noël communal, place de l'Église

Bienvenue aux nouveaux Asniérois !

Vous venez d'arriver sur la commune? Soyez les bienvenus et faites-vous connaître auprès de l'accueil de la mairie en prenant rendez-vous au 01 30 35 41 41. Vous serez rapidement reçu par un élu qui vous présentera la ville et ses services.

Participez au concours des Maisons illuminées

Parez votre jardin, votre maison, votre balcon de décorations de Noël et participez au concours des Maisons illuminées.

Le jury élira les plus belles illuminations lors de son passage dans les rues le 18 décembre. Les décorations doivent être visibles depuis la rue. Les cinq plus belles réalisations se verront remettre leur prix lors des vœux du maire en janvier 2022.

Faites scintiller vos maisons!



Acquisition d'une parcelle entre la Grande-Rue et la RD 922

Le Conseil municipal a validé par délibération le 27 octobre l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 503 m², au prix principal de 350 €.

Il autorise le maire ou un adjoint à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Accueil de loisirs dans les communes environnantes

Par sa délibération du 9 décembre 2016, la commune participe financièrement à l'accueil des plus jeunes dans les centres de loisirs des communes environnantes, pendant les vacances scolaires (sauf juillet). Elle rembourse les frais supplémentaires engagés par les parents, à savoir la différence entre le prix payé par les familles sur Asnières et le tarif appliqué sur la commune d'accueil.

Pour être remboursé, il suffit de faire parvenir la facture acquittée et un RIB à votre nom à l'attention du service Finances de la mairie.

Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles

Le Conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 25 octobre dernier pour fixer à 40% le taux d'exonération de la part communale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les constructions nouvelles de logements, durant les deux années suivant celle de leur achèvement, selon l'article 1383 du Code général des impôts.

Cette exonération s'applique à tous les immeubles à usage d'habitation.

Révision du PLU

La première phase de la révision du PLU (Plan local d'urbanisme) se termine: PADD (Projet d'aménagement de développement durable) et OAP (Orientations d'aménagement et de programmation). Les premiers comptes-rendus sont disponibles sur le site de la ville, rubrique Urbanisme, puis Révision du PLU. Une réunion publique, animée par le bureau d'études Cazal, est organisée le vendredi 3 décembre à 19h30 en mairie, avant le débat et le vote par le Conseil municipal. Nous vous y attendons nombreux.

Bienvenue à...

Amandine Payen est arrivée le 4 octobre à l'école maternelle Blanche de Castille. Elle est en première année de bac professionnel service aux personnes et aux territoires et suit sa formation en alternance. Une semaine sur deux, elle apprend son métier dans la classe de grande section de Madame Ramaugé, épaulée par Paola Dias son maître d'apprentissage, et alterne avec les cours dans un centre de formation d'apprentis à Saint-Gratien. Elle envisage ensuite de passer son concours d'Atsem.



Thomas Kotian a rejoint l'équipe des services techniques le 18 octobre dernier en tant qu'agent polyvalent. Maçon de métier, formé par les Compagnons du devoir à Toulouse, il occupait auparavant un poste équivalent dans la commune de Champagne-sur-Oise depuis près de trois ans.

Ce papa de deux jeunes enfants a été attiré par la variété des missions proposées par notre commune: maçonnerie, espaces verts, peinture, couverture, entretien...





Votez pour votre Arbre de l'année préféré

Malheureusement, notre platane remarquable n'a pas été sélectionné par le jury.

Cependant, vous avez jusqu'au 4 janvier 2022 à 10h pour voter et faire voter pour l'arbre que vous soutenez sur le site www.arbredelannee.com. L'arbre qui aura remporté le plus de voix se verra attribuer le Prix du public.



Modalités d'accueil des services municipaux

La mairie est ouverte sans rendez-vous le lundi de 9h à 12h.

Un service d'accueil est mis en place uniquement sur rendez-vous du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Vous serez ainsi reçu sans attente et à l'horaire choisi.

L'accueil téléphonique (01 30 35 41 41) reste accessible pour tous renseignements durant les horaires d'ouverture.



Attention : sens de circulation modifié en centre-ville

Afin de sécuriser et fluidifier le centre-ville, la circulation est modifiée dans différentes rues à partir du 15 novembre :

- la rue Pierre-Brossolette sera en sens unique entre la rue des Frileuses et la rue d'Aval-Eau ; elle sera aussi en sens interdit en venant de la place des Martyrs ;
- la rue d'Aval-Eau sera en sens unique avec inversion du sens de circulation : seuls les véhicules venant de la rue Pierre-Brossolette et circulant vers la Grande-Rue seront autorisés ;
- place des Martyrs : seules les sorties en direction de la rue des Auges ou la rue du Four seront possibles ;
- la rue Delchet sera en sens interdit dans les deux sens ; seuls les riverains venant de Grande-Rue seront autorisés ;
- la rue du Four est rouverte uniquement pour sortir du centre-ville vers la rue de Gouvieux. Elle est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, et limitée à ceux de 2,20m de large au maximum. Elle est aménagée de manière à réduire la vitesse.

Ces modifications sont réalisées à la suite de réunions de concertation avec les riverains de la rue Delchet et les commerçants ; en tenant compte également de l'aménagement futur du parking de la rue d'Aval-Eau.

La mise en sens unique de la rue Pierre-Brossolette répond à un souci de sécurisation du cheminement des piétons par l'élargissement du trottoir au niveau de la boulangerie.

Par ailleurs, les stops situés aux intersections avec la Grande-Rue seront supprimés, comme celui devant la pharmacie. Ainsi que ceux du carrefour rue de Noisy, rue de l'Orme, rue de Gouvieux et rue du Four. La priorité à droite est rétablie. Automobilistes, soyez prudents et vigilants en respectant le code de la route.



Un nouveau maire à Cutigliano

Les 3 et 4 octobre dernier, les habitants d'Abetone et de Cutigliano ont été appelés aux urnes pour les élections communales 2021.

Marcello Danti, 67 ans, directeur de banque à la retraite, succède à Diego Petrucci, ancien maire, élu conseiller régional.

Devenir porte-drapeau

La formation de porte-drapeau permet aux jeunes, garçons ou filles, de mettre en œuvre les valeurs républicaines de civisme et de citoyenneté. Afin d'assurer la relève, une formation gratuite est proposée aux jeunes de plus de 14 ans :

- formation théorique de 3 heures,
 - formation pratique : participation à des commémorations.
- Cette initiative est encouragée par le préfet du Val-d'Oise qui remettra les diplômes de jeune porte-drapeau. Si vous êtes intéressé, adressez votre candidature à Pierre Fulchir au 06 87 19 09 91.

La bibliothèque intercommunale a rouvert ses portes

Depuis le samedi 16 octobre, la bibliothèque intercommunale a rouvert ses portes dans ses nouveaux locaux au Domaine de la Motte à Luzarches, 3 rue François-de-Ganay. Dans un premier temps, l'accès piéton se fait par le portillon côté église.



Nouveaux horaires :

Mardi : 14h - 18h

Mercredi : 10h - 18h en continu

Judi : 14h - 18h

Vendredi : 14h - 18h

Samedi : 10h - 18h en continu (fermée le lundi).

Téléphone : 01 34 71 94 06. Mail : culture@c3pf.fr

L'entrée à la bibliothèque est soumise à la présentation d'un pass sanitaire valide.

La végétalisation des cimetières : fleurissement durable

En 2019, le PNR (Parc Naturel Régional) Oise-Pays de France a proposé un programme sur la végétalisation, l'aménagement et la gestion des cimetières afin d'accueillir plus de biodiversité. La commune a abandonné l'usage des produits phytosanitaires depuis 2008, mais elle désire aussi réduire ses dépenses de désherbage des cimetières pour leur garder un aspect soigné. Le montant s'élève actuellement à plus de 12000 euros par an.

La commune s'est portée candidate pour 2021 ; ainsi, Asnières-sur-Oise a été retenue pour la prochaine opération, avec cinq autres communes.



Il nous est proposé un diagnostic paysager et technique de nos cimetières, des orientations d'aménagement avec des esquisses, un accompagnement dans le choix des plantes et, enfin, des conseils pour favoriser la biodiversité : maintien de sols sableux pour les abeilles solitaires, valorisation de la flore locale spontanée... L'ensemble est chiffré et découpé en plusieurs phases par Champ Libre, agence de paysage et d'urbanisme.

Cet accompagnement passe également par des actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants afin de mieux faire accepter la présence de plantes spontanées (marguerites, pervenches, tanaïses...) dans ces lieux de recueillement.

Pour la plupart des communes, le programme se traduit par un engazonnement des allées, ainsi que par la plantation de plantes vivaces, d'arbustes et d'arbres.

Les cimetières, à l'ambiance traditionnellement très minérale dans notre région, adoptent ainsi une atmosphère plus douce et plus naturelle. Cette métamorphose implique évidemment une évolution de notre regard.

Point sur la vaccination contre le Covid-19

L'injection d'une dose de rappel pour les personnes les plus fragiles et celles âgées de 65 ans et plus est désormais possible. La dose de rappel doit être administrée six mois après la dernière injection de vaccin et quatre semaines après l'injection unique de Janssen.

Les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous chez leur médecin traitant, dans une pharmacie, en cabinet infirmier ou de sage-femme, au sein des services hospitaliers ou au centre de vaccination de Viarmes.

À noter : l'injection d'une dose de rappel génère un nouveau QR code qui n'efface pas l'ancien. Les deux peuvent être stockés sur l'application TousAntiCovid ou imprimés sur papier, et servir tous deux de pass sanitaire.

À savoir : en plus de la vaccination contre le Covid-19, la vaccination antigrippale reste recommandée. Les personnes âgées de 65 ans et plus et celles qui sont à risque de développer une forme grave de la grippe recevront leur bon de prise en charge de la part de l'Assurance maladie.

La HAS (Haute autorité de santé) recommande que la troisième dose de vaccin contre le Covid-19 et le vaccin contre la grippe soient administrés le même jour.

Attention : le centre de vaccination de Viarmes fermera ses portes définitivement fin novembre.



© Adobe Stock

Permanences Val d'Oise Rénov'

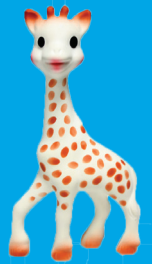
La prochaine permanence Val d'Oise Rénov' a lieu le lundi 22 novembre de 14h à 17h à la mairie de Viarmes. Les rendez-vous se prennent sur www.adil95.org ou par téléphone au 01 30 32 83 15. Ce dispositif gratuit, mis en place par la C3PF et le département, a pour objectif de faciliter vos démarches dans le cadre de la rénovation énergétique de votre logement.

Service public itinérant du CIAS

Le bus du CIAS se rend régulièrement dans notre ville pour vous accompagner et vous guider dans vos démarches (numériques et papiers) auprès des organismes : MDPH, CPAM, Mission locale, CAF, MSA, Pôle emploi... Le bus sera présent place de l'Église les lundis 29 novembre et 13 décembre de 9h 30 à 13h et de 13h 45 à 16h 30. Informations et prise de rendez-vous : 06 43 60 03 32 ou cias@c3pf.fr.

Où se trouve Sophie la girafe ?

Amusez-vous à chercher Sophie dans les pages de ce numéro de *L'Actu*. Et, si vous ne trouvez pas, un indice sur le site de la ville vous aidera (www.ville-asnieres-sur-oise.fr).



Un nouvel exploitant pour la distribution d'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le service de distribution d'eau potable à l'intérieur des communes (jusqu'à l'usager) a été transféré au Sieccao (Syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières-sur-Oise) par les 16 communes qui composent ce syndicat. Ce service public a pour objet la distribution de l'eau potable depuis l'entrée des communes jusqu'au compteur. Auparavant, les 16 contrats de Délégation de service public (DSP) étaient gérés par le Sieccao et l'exploitation confiée aux délégataires Suez, Veolia et Saur. Afin de rationaliser et de rendre plus efficace leur gestion, le Sieccao a créé leurs conditions de fin de contrat au 31 décembre 2021 pour ramener à une seule DSP à compter du 1^{er} janvier 2022 avec pour objectif principal d'améliorer le rendement du réseau.

Par délibération du 6 octobre 2020, le Sieccao a autorisé le président, votre maire, à lancer la procédure de concession unifiée.

Après plusieurs auditions des candidats, de réunions de la commission spécifique et de négociations avec les concessionnaires, c'est la Saur qui a présenté la meilleure offre et qui a été retenue. C'est donc la Saur qui à partir de janvier 2022 exploitera pour les 15 prochaines années le réseau de distribution et qui vous adressera les factures d'eau.

Grâce aux travaux engagés ou à engager par le Sieccao et à ce nouveau contrat, 13 millions de m³ d'eau seront économisés sur les 15 ans. Le montant des travaux inclus dans le contrat sera de 1 778 000€ pour la télérelève et de 1 463 000€ par an pour le renouvellement des canalisations et des branchements.

Le financement des travaux réalisés par le Sieccao et ceux contenus dans ce nouveau contrat sera couvert par un emprunt, doublé d'une augmentation du prix de l'eau de 17,31 %, ce qui portera le montant d'une facture type de 120 m³ par an (hors la part assainissement) à 310€ TTC.

De nouvelles boîtes aux lettres pour les élus

Après les associations, l'ensemble des élus disposent eux aussi de nouvelles boîtes aux lettres installées au même endroit, à l'extérieur de la mairie.



Une école bien identifiée

Les agents des Services techniques ont posé courant octobre des plaques de signalisation devant les entrées de l'école Blanche de Castille. La conception et la fabrication ont été suivies en amont par le service Communication.



Un riverain affiche son mécontentement

Rue du Four, un habitant a posé une banderole sur la façade de son habitation affichant sa revendication. Un projet de protocole d'accord a été présenté par l'équipe municipale aux riverains l'été dernier; celui-ci est resté sans réponse à ce jour..



Arrêt minute Grande-Rue

Des places ont été délimitées en arrêt-minute Grande-Rue, le long du nouveau parking.



Le stationnement est autorisé durant le temps nécessaire aux personnes de monter ou descendre du véhicule; le conducteur doit rester aux commandes pour pouvoir le déplacer plus rapidement.

Le parking, à l'angle de Grande-Rue et de la rue Delchet, est opérationnel

Depuis le 8 octobre, l'ensemble des places de parking sont disponibles. Un accès permet aux piétons de rejoindre la rue Delchet de manière sécurisée. Le parking respecte les normes préconisées par le Parc Naturel Régional (PNR), à savoir un sol perméable et la conservation des arbres. Dans un deuxième temps, des végétaux vont être plantés avec les préconisations du PNR.



On pose pour le rose, belle réussite pour une première à Asnières-sur-Oise

24 femmes, âgées de 25 à 60 ans, se sont succédé devant l'objectif de la photographe Laura Gabrielle le 2 octobre dernier.

810€ ont ainsi été collectés au profit d'associations de lutte contre le cancer du sein. Cette somme continue d'augmenter grâce à la vente de photos supplémentaires.

La vente de goodies aux couleurs d'On pose pour le rose le jour même ont eu beaucoup de succès et ont permis de collecter 320€ supplémentaires.



Franc succès pour la 16^e Fête médiévale

Plus de 30000 personnes sont venues fouler les terres d'Asnières-sur-Oise pour festoyer lors de la traditionnelle fête médiévale des 9 et 10 octobre dernier. 72 exposants ont eu à cœur de montrer leur savoir-faire. Les festivités étaient nombreuses: démonstrations de combats, de dressage, de voltige, de danses et de musiques médiévales, adoubement d'un chevalier, fauconnerie, défilé en costumes, tournoi de chevalerie...





Inscriptions sur les listes électorales

Il est possible de s'inscrire toute l'année sur les listes électorales auprès de la mairie ou sur www.servicepublic.fr. Le jeune de 18 ans, qui a fait son recensement citoyen, est inscrit automatiquement sur les listes électorales.



État civil *

* en fonction des autorisations de publication.

Naissance

Rafaël Delhorbe - 09/10
Noa Lorente - 04/10

Mariage

François Cinquini et
Sylvie Azzi - 18/09

Décès

Yves Fouchard - 19/10
Carole Petit - 21/10



Expressions directes

Bien Faire pour Bien Vivre Groupe majoritaire du conseil municipal

Rendre Asnières-sur-Oise plus agréable passe par la sécurité de la circulation et le respect de tous les usagers. Chaque zone de notre village est étudiée par la commission travaux-sécurité qui tient compte des avis des riverains et des constats sur le terrain. Nos rues sont étroites, nous circulons à pied, en trottinette, à vélo, en voiture. Pour améliorer la sécurité, nous avons mis, dans un premier temps, tout le village en zone 30.

Dans la continuité de cette mesure, nous avons commencé à rétablir la priorité à droite, qui obligera tous les véhicules à prêter attention à chaque intersection et limiter aussi la pollution visuelle par la suppression des panneaux.

Le trottoir devant la boulangerie n'est pas sécurisé quand nous attendons devant la porte, situation accentuée par les mesures sanitaires; nous allons l'élargir. La conséquence sera de mettre une partie de la rue Pierre-Brossolette en sens unique.

Ce nouveau sens de circulation et le stationnement place de l'Église entraînent une sortie naturelle vers la place des Martyrs. Cependant, il ne sera pas possible d'emprunter la rue Pierre-Brossolette en venant de la place des Martyrs, ce qui évitera les croisements sur une portion très étroite de cette rue. La rue d'Aval-Eau retrouvera son sens d'origine, supprimant les problèmes d'intersection au croisement devant la Poste.

Le trottoir de la Grande-Rue, entre la rue d'Aval-Eau et la rue Delchet, sera élargi, sécurisant les riverains et permettant aux enfants de ne pas traverser pour rejoindre l'école. Pour désencombrer le centre-village aux heures de rentrées et sorties des classes, nous avons réalisé un parking dans la Grande-Rue et une nouvelle zone «arrêt-minute» avec un cheminement piéton sécurisé facilitant l'accès aux écoles pour tous les parents qui accompagnent les enfants en voiture. La rue Delchet, très étroite, sera interdite à la circulation pour la tranquillité des riverains et la sécurité des enfants.

La qualité de nos routes fait partie de notre souci de sécurité; un plan annuel de traitement de tous les nids-de-poule a été mis en place; une première intervention aura lieu avant l'hiver.

D'autre part, une voie-vélo sera créée rue Pierre-Brossolette en direction de Viarmes, ainsi que rue du Four en venant de Noisy-sur-Oise. Celle existante rue de Royaumont sera réaménagée.

La circulation, sous toutes ses formes, et le stationnement sont des sujets sensibles; nous sommes à l'écoute de tous et agissons pour bien faire pour bien vivre.

Un Village Uni

Groupe minoritaire du conseil municipal

Le vélo, bon pour la santé, et pour limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Le vélo plaisir : nombreux le pratiquent aux beaux jours.

Le Parc Naturel Régional (PNR) a établi des parcours en circuits géo-localisés (rando.parc.oise).

Avec le nouveau plan de circulation à 30 kms/h en centre ville, espérons que nos enfants puissent se rendre en vélo à leurs activités en toute sécurité.

Nous sommes trop habitués, pour de petits déplacements, à utiliser notre voiture.

Le vélo quotidien : difficile encore à gérer.

Le PNR et la CC ont mis en place un schéma directeur cyclable de 85 kms, reliant nos 19 communes (travaux prévisionnels de 2 millions d'euros). L'étude de 18 itinéraires, dont 11 prioritaires, permet de prévoir un budget pluriannuel d'investissement. Un chargé de missions au PNR, nous aidera dans la recherche de subventions. Le PNR a également subventionné à 70% l'installation du mobilier de stationnement vélo. Mais aussi, sous certaines conditions, un prêt de vélo électrique est possible pour de l'écomobilité. Comme pour des chambres d'hôtes.

Le SMBO (syndicat mixte des berges de l'Oise) avec ses 90 kms de berges, dont Asnières fait parti, participe à l'entretien des pistes cyclables de son territoire, comme la Voie Verte Véloroute Paris Londres.

Le plan vélo du Val d'Oise, initié en 2019 avec ses 914 kms aménagés, prévoit une cinquantaine de plus pour 2022, avec un budget de 5 millions en 2020, qui devrait doubler en 2022. Des points de stationnement vélo sont à l'étude un peu partout, surtout aux gares.

Des prévisions budgétaires sont à l'étude dans divers organismes pour l'amélioration des pistes cyclables de notre environnement.

Essayons de prendre conscience de cet impact financier, afin de modifier notre mode de transport local.

Divers sites peuvent contribuer à nous convaincre, malgré un temps automnal.

Vélo-écoles : pour une remise en selle avec l'association MDB (mieux se déplacer à bicyclette).

Association pour le développement du vélo à assistance électrique (AVELEC), programme sur avelec.org.

Appli : valdoisemybalade.fr

PNR : rando.parc.oise

Le site : www.coutdepoucevelo.fr , des partenaires pour des remises en états de vélo à 50€.